

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
SEANCE DU 6 JANVIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le six janvier.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

Président : Michel Malaterre-Fourès

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaudo, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

Membres suppléants :

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dédieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

Membres excusés :

Membres titulaires :

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

Membres suppléants :

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

N° 16/16 : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Pilote : direction générale des services

Autres services concernés par le présent rapport :
Services transversaux : personnel

Elu référent :

Christian Chamayou, 11^{ème} vice-président, rapporteur,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 85-565 du 30/05/85 modifiée relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et à leurs établissements publics notamment ses articles 1 et 2,

Considérant que l'effectif des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois atteint cinquante agents,

Il est proposé au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois la création d'un comité technique paritaire.

Le nombre des membres de ce comité technique paritaire représentant pour moitié le conseil communautaire et pour moitié le personnel est fixé à huit (8) représentants (4 titulaires et 4 suppléants pour chaque collège) après consultation des organisations syndicales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la création d'un comité technique paritaire propre à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

DE FIXER le nombre des membres à huit (8) représentants (4 titulaires et 4 suppléants pour chaque collège).

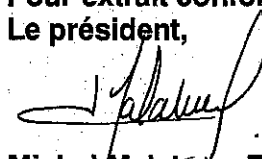
D'AUTORISER Monsieur le président à désigner par arrêté les représentants de l'administration.

Reçu le

13 JAN. 2003

PREFECTURE DU TARN

Pour extrait conforme,
Le président,



Michel Malaterre-Fourès